



ᐃᐱᓂᓴᓯ ᐅᓴᓴᓄᐃᓯᐅ ᐱᓯᓴᓯᐱᓄᓄ ᓴᓯᓴᓴᓴᐅ ᓄᓴᓴᓴᓴᓴᓴᐅ
UTILITY RATES REVIEW COUNCIL OF NUNAVUT
IGLUIN AULATJUTITIGUN AKITUTILAANGINNUK KATIMAYIIT NUNAVUNMI
CONSEIL D'EXAMEN DES TAUX DES ENTREPRISES DE SERVICES DU NUNAVUT

Un message du...

Conseil d'examen des taux des entreprises de service

Le Conseil d'examen des taux des entreprises de service (« Conseil ») a reçu de la Société d'énergie Qulliq (« Société ») une requête visant à instaurer un supplément de stabilisation du cout du combustible de 3,7 ¢ par kilowattheure du 1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024. Cette demande lui a été transmise le 14 mars 2024 pour examen et recommandation par le ministre responsable de la Société. Dans le but de minimiser d'autres majorations et de se conformer aux paramètres établis pour le Fonds de stabilisation des prix du combustible, le Conseil a recommandé l'approbation provisoire du supplément en attendant un examen complet de la requête, d'ici le 12 juin 2024. Ce supplément sera automatiquement ajouté sur la facture d'électricité mensuelle, et aucun formulaire n'est requis.

Il est possible de consulter la demande déposée par la Société sur son site web, www.qec.nu.ca. On peut aussi se la procurer en s'adressant au Conseil ou à la Société.

Les commentaires sur le supplément de stabilisation du cout du combustible peuvent être adressés au Conseil.

**Les commentaires doivent être reçus avant
le 1^{er} mai 2024, à 17 h, fuseau horaire de l'Est.**

Coordonnées pour l'envoi de commentaires :

Courriel : URRC@gov.nu.ca

Adresse postale : Direction générale du CETES

C. P. 1000, succursale 200, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Le Conseil d'examen des taux des entreprises de service est une entité autonome qui conseille le gouvernement du Nunavut sur les tarifs imposés par les entreprises de service.